



## CATALOGUE DES DONNEES pour la création d'un compte et l'immatriculation de copropriétés



**Syndics  
bénévoles ou  
coopératifs**



### DONNEES POUR LA CREATION DE COMPTE

<b>Informations sur le représentant légal</b>	Civilité nom prénom
	Adresse électronique
	Téléphone
	Adresse postale
<b>Webservices</b>	Informations (facultatives) sur le certificat utilisé pour les appels en webservice



### DONNEES POUR L'IMMATRICULATION DE COPROPRIETES

<b>Données d'identification de la copropriété</b>	Nom de la copropriété
	Date du règlement de copropriété
	SIRET du syndicat de copropriétaires
	Adresse de référence, adresses complémentaires (facultatives) - Voie, lieu-dit, code postal, commune - Parcelles cadastrales (Obligatoire uniquement en cas d'adresse non géolocalisée cf. <u>zoom au dos</u> )
	Syndicat principal / secondaire
	Résidence Service (oui/non)
	Présence d'un syndicat coopératif (Oui/Non)
	Nombre d'ASL (Associations Syndicales Libres) Nombre d'AFUL (Associations Foncières Urbaines Libres) Nombre d'Union de Syndicats
Nombre de lots (total, habitation, « principaux », stationnements)	

<b>Données financières (cf. zoom au dos)</b>	Premier exercice comptable oui / non
	Dates (début exercice, fin d'exercice et AG approuvant les comptes)
	Montants des charges (courantes, exceptionnelles)
	Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres
	Montant des impayés et nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300 € (facultatif pour les copropriétés < 10 lots principaux)
	Montant du fonds de travaux
Présence d'employés	

**Où trouver les données financières ?**  
Les montants demandés figurent notamment dans les **annexes comptables du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005** (cf. zoom au dos)

<b>Données administratives et judiciaires</b>	Arrêtés code de la santé publique sur les parties communes (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Arrêtés de péril sur les parties communes (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Arrêtés sur les équipements communs (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Mandat ad hoc (date de l'ordonnance de nomination, date de fin de mission)
	Ordonnance de carence (date de l'ordonnance)

<b>Données techniques</b>	Nombre de bâtiments par valeur d'étiquette d'énergie
	Période de construction
	Données sur chauffage : • Chauffage collectif, individuel ou mixte • Chauffage collectif urbain ou non • Energie utilisée pour un chauffage collectif ou mixte non urbain
	Nombre d'ascenseurs

**Où trouver les données techniques ?**  
Les valeurs d'étiquette d'énergie figurent notamment sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des bâtiments



# DOCUMENTS POUR L'IMMATRICULATION ET LE RATTACHEMENT DE COPROPRIETES

Pour procéder au **rattachement** à votre compte d'une copropriété **lors d'une immatriculation initiale** ou lorsque vous n'avez pas été déclaré représentant légal par votre prédécesseur, vous devez transmettre :

- **Les dates de début et de fin du mandat de syndic**
- **Le contrat de syndic ou PV de l'AG approuvant le mandat de syndic en PDF**
- **Pour un syndic coopératif : le contrat de syndic ou le PV d'AG désignant les membres du conseil syndical et le PV du conseil syndical élisant le syndic en PDF**



## ZOOM SUR LES DONNEES FINANCIERES

Les données financières nécessaires à l'immatriculation des copropriétés doivent être reportées depuis le dernier exercice clos des comptes de la copropriété (annexes 1 et 2 du décret n°2005-240 du 14 mars 2005).

C - DETRIMENT FINANCIERE ET TRIBUTAIRE		C - DETRIMENT FINANCIERE ET TRIBUTAIRE		C - DETRIMENT FINANCIERE ET TRIBUTAIRE	
Tableau	Exercice précédent	Exercice clos	Tableau	Exercice précédent	Exercice clos
40 Total			40 Total		
41 Impôts et taxes déductibles en baisse (2)			41 Impôts et taxes déductibles en baisse (2)		
42 Charges			42 Charges		
43 Dotation			43 Dotation		
44 Charges			44 Charges		
45 Charges			45 Charges		
46 Charges			46 Charges		
47 Charges			47 Charges		
48 Charges			48 Charges		
49 Charges			49 Charges		
50 Charges			50 Charges		
51 Charges			51 Charges		
52 Charges			52 Charges		
53 Charges			53 Charges		
54 Charges			54 Charges		
55 Charges			55 Charges		
56 Charges			56 Charges		
57 Charges			57 Charges		
58 Charges			58 Charges		
59 Charges			59 Charges		
60 Charges			60 Charges		
61 Charges			61 Charges		
62 Charges			62 Charges		
63 Charges			63 Charges		
64 Charges			64 Charges		
65 Charges			65 Charges		
66 Charges			66 Charges		
67 Charges			67 Charges		
68 Charges			68 Charges		
69 Charges			69 Charges		
70 Charges			70 Charges		
71 Charges			71 Charges		
72 Charges			72 Charges		
73 Charges			73 Charges		
74 Charges			74 Charges		
75 Charges			75 Charges		
76 Charges			76 Charges		
77 Charges			77 Charges		
78 Charges			78 Charges		
79 Charges			79 Charges		
80 Charges			80 Charges		
81 Charges			81 Charges		
82 Charges			82 Charges		
83 Charges			83 Charges		
84 Charges			84 Charges		
85 Charges			85 Charges		
86 Charges			86 Charges		
87 Charges			87 Charges		
88 Charges			88 Charges		
89 Charges			89 Charges		
90 Charges			90 Charges		
91 Charges			91 Charges		
92 Charges			92 Charges		
93 Charges			93 Charges		
94 Charges			94 Charges		
95 Charges			95 Charges		
96 Charges			96 Charges		
97 Charges			97 Charges		
98 Charges			98 Charges		
99 Charges			99 Charges		
100 Charges			100 Charges		

Annexe 1

- Les charges pour opérations courantes de l'exercice clos correspondent au **total I** du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe ° 2 (cercle rouge I).
- Les charges pour travaux et opérations exceptionnelles de l'exercice clos correspondent au **total II** du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe ° 2 (cercle rouge II).
- Les montants des dettes fournisseurs correspondent aux comptes **401 et 42 à 44** du dernier exercice clos, figurant dans l'annexe 1 (cercle vert).

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
Pour l'exercice clos			Pour le titre de budget prévisionnel		
Exercice précédent	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel
approuvé	réalisé à valider	réalisé à approuver	en cours validé	en cours validé	à valider
Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
60 Achats de matières et fournitures					
602 Eau (sauf pour générer)					
602 Electricité					
602 Chauffage, énergie et combustibles					
602 Gaz					
61 Services extérieurs					
612 Maintenance des locaux					
612 Location immobilière					
613 Location mobilière					
614 Contrats de maintenance					
615 Entretien et petites réparations					
616 Prestats d'assurance					
62 Frais administratifs					
622 Subvention de crédit sur gestion copropriété					
622 Autres honoraires de syndic					
62 Autres (autres que 621 et 622)					
63 Droits et taxes					
63 Frais de personnel					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					
83					
84					
85					
86					
87					
88					
89					
90					
91					
92					
93					
94					
95					
96					
97					
98					
99					
100					

Annexe 2



## ZOOM : IDENTIFIER LA PARCELLE CADASTRALE D'UN BÂTIMENT

1 Lors de l'immatriculation d'une copropriété, vous devez saisir son adresse. Le Registre est connecté avec un outil IGN de géolocalisation des adresses. Lorsque l'adresse saisie n'est pas géolocalisable, la fenêtre d'information reproduite ci-contre apparaît.

**CONFIRMATION DE L'ACTION**

Nous ne parvenons pas à localiser l'adresse saisie. Souhaitez-vous conserver cette adresse ?

2 Si la copropriété n'a pas d'adresse précise, ou si son adresse de référence n'a pas été géolocalisée automatiquement, vous devez saisir dans le registre les coordonnées de la (des) parcelle(s) cadastrale(s) correspondante(s). Ces données figurent généralement dans le règlement de copropriété. En cas de doute vous pouvez procéder à une recherche sur le site du cadastre : cadastre.gouv.fr

**Parcelle 169 - Feuille 000 EO 01 - Commune : LILLE (59)**

**PARCELLES CADASTRALES**

Code postal	59000	Code INSEE	59350	<input type="button" value="Ajouter"/>
Commune	LILLE	Préfixe	000	
Commune absorbée		Section	EO	
		Numéro de parcelle	0169	

3 Les informations accessibles sur le site du cadastre (a) doivent être saisies dans le registre (b). Sous réserve qu'elles correspondent à une parcelle existante, les informations sont reconnues et saisies dans le registre (ci-dessous).

Code postal	Commune	Code INSEE	Préfixe	Section	Numéro de parcelle	Géolocalisation
59000	LILLE	59350	000	EO	0169	<input checked="" type="checkbox"/>

**Vous trouverez d'autres précisions sur les données sur le site du registre, via la rubrique « Aide » et les infobulles ou reportez-vous à l'arrêté du 10/10/2016**



2016

